



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de terminal 4 de l'aéroport Roissy-CDG

Question écrite n° 26821

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur le projet d'extension de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle avec la création d'un nouveau terminal 4 qui pourrait être mis en chantier dès 2021. Un collectif de dix-sept associations a interpellé les parlementaires sur ce projet porté par le groupe Aéroports de Paris (ADP). Ce projet aurait des conséquences « dramatiques » selon le collectif pour l'environnement : hausse des particules fines (+11 %) et d'oxyde d'azote (+30 %) avec un trafic aérien en hausse de 40 %, ainsi qu'un accroissement des nuisances sonores nocturnes pour les Franciliens (+13 % par rapport à 2017). Le groupe Aéroports de Paris a pris de son côté une série d'engagements pour analyser et réduire les nuisances sur l'environnement et sur les riverains que provoquerait ce projet, ainsi qu'une meilleure information des riverains sur les aéronefs volant par tranche horaire. Le collectif estime, pour sa part, que le projet du groupe ADP va à l'encontre de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui définit une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre jusqu'à 2050. Le collectif exige un « vrai débat public » autour de ce projet. Il souhaite connaître sa position à ce sujet afin de répondre aux inquiétudes de ces associations.

Texte de la réponse

Le développement durable du transport aérien constitue un enjeu majeur. À ce titre, la lutte contre l'impact climatique, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique engendrés par le secteur demeure l'une des priorités du Gouvernement. Du fait de la présence de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle, principale porte d'entrée sur le territoire français, la situation de l'Île-de-France fait l'objet d'une attention particulière. Concernant le projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, l'Autorité environnementale a rendu un avis défavorable, évoquant les conséquences environnementales, sanitaires et économiques du projet. Ce rapport pointe en effet plusieurs points d'attention, qui nécessitent d'être étudiés. Par ailleurs, la crise de la Covid-19 a fortement impacté l'économie du transport aérien. L'Association internationale du transport aérien (IATA) estime – à date – que le trafic ne re-atteindra pas son niveau antérieur à la crise avant 2024. Plusieurs incertitudes planent également quant aux prochaines pratiques professionnelles et touristiques de nos concitoyens. Aussi, alors que ce projet de Terminal prévoyait l'accueil de 40 millions de passagers en 2030, des réévaluations seront nécessaires. Le projet ne se justifie plus tel qu'il était envisagé et devra faire l'objet d'une révision en profondeur, afin d'intégrer les éléments mentionnés précédemment ainsi que les nouvelles opportunités permises par l'accueil d'avions moins polluants – utilisant des carburants verts par exemple. ADP reverra ainsi son projet pour tenir compte de ces nouveaux enjeux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26821

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1196

Réponse publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8888